



# CTL du 26/05/2021

## Déclaration liminaire

Monsieur le président,

Le 30 avril dernier, les élus CGT pointaient l'impact de la crise sanitaire sur l'accueil du public à la DRFiP, seulement sur RDV. Les consignes sanitaires ont été allégées depuis le 19 mai, l'ouverture des magasins est à nouveau possible. Est-ce que ces évolutions auront une traduction sur l'accueil de la campagne IR qui se termine le 8 juin ? Nous vous demandons de prendre les mesures nécessaires pour accueillir, tous les jours, tous les usagers sans leur opposer la contrainte d'un RDV.

Notre service public est essentiel et doit avoir les moyens de fonctionner. Hélas ce n'est pas la réalité observée dans les services. Non seulement les sous-effectifs sont de mise, mais les réformes continuent avec, en cascade, la dégradation des conditions de travail, les fermetures de service.

Dans le même temps le gouvernement s'obstine dans ses choix, sans écouter la colère sociale qui gronde. Les inégalités se creusent, les travailleurs et les précaires subissent un recul sans précédent de leur pouvoir d'achat alors que les plus riches accroissent leurs richesses. Pour les fonctionnaires, le point d'indice est toujours gelé, alors que l'argent public est distribué aux entreprises sans contrepartie. Les dispositifs de contrôle sont insuffisants.

Au même moment, Bercy décide de passer l'éponge sur des milliards fraudés à l'occasion du transfert à la DGFIP des missions fiscales de la Douane, sans transfert des effectifs, ni des agents formés. Dans un communiqué de presse du 17 mai, l'ensemble des syndicats de la Douane ont dénoncé unanimement ces décisions.

À la DGFIP, le rejet des réformes s'est exprimé lors de la grève du 10 mai. Même si le résultat à la DRFIP peut nous sembler insuffisant, il est largement supérieur à la moyenne nationale.

À la suite du vote défavorable de l'ensemble des organisations syndicales le 6 mai 2021, vous nous convoquez en seconde convocation sur la mise en place du CDC. Manifestement, votre projet reste inchangé et ne prend pas en compte l'opposition des personnels qui ont fait grève à plus de 50 %.

Vous ne fournissez aucun document complémentaire, et ne daignez nous en informer que suite à notre saisie, alors que le minimum aurait été de le faire avec la convocation !

Vous nous avez signifié que les questions posées par les élus du personnel, lors du premier CTL, ont été soumises à la DG, et que vous nous apporterez les réponses lors de ce CTL. Pourquoi ne pas nous les avoir transmises avec cette convocation ?

Vous auriez pu au moins nous fournir des documents complémentaires en réponse à nos questions. Votre seule communication, par mail, concerne le sujet des formations suivies par les agents du CDC, pour lesquelles vous nous adressez un tableau qui ne correspond pas à notre demande. Nous voulions les formations suivies et programmées par agent, afin de pouvoir s'assurer que votre engagement que tous les agents aient été formés avant le passage du CPS en CDC soit tenu.

Concernant le contenu de ce CTL, la seule marge de manœuvre donnée aux élus du personnel est d'écarter une des trois propositions de plages horaires faites aux agents. Il est impensable pour nous de restreindre les options proposées aux agents, d'autant plus qu'elles ne sont pas satisfaisantes.

Si le projet reste en l'état de sa première présentation, et n'est pas amendable, la CGT sera contrainte de voter de nouveau contre, quelles que soient les réponses complémentaires que la DG pourra nous transmettre.

Lyon, le 26 mai 2021